

RÈGLEMENT PARTICULIER

Rallye DÉFI 2020

11, 12 et 13 septembre 2020

On vous fait un CADO !

Le Rallye Défi ne sera pas tenu comme épreuve nationale en 2020, mais nombreux sont ceux qui ont manifesté le désir de se retrouver dans la belle région de la Petite Nation pour reprendre une saison mise à mal par la pandémie que l'on connaît. C'est donc dans un environnement sanitaire contrôlé et sécuritaire que le comité du Club Automobile Défi Outaouais (CADO) vous invite pour un week-end pour renouer avec le rallye avec un Rallye Sprint et aussi un RallyeX. Il y en aura donc pour tout le monde avec des frais d'inscriptions réduits. Nous tenons à souligner la précieuse collaboration du Club Autos Sport La Licorne dans la mise sur pied de cet événement

Rappelons qu'une épreuve régionale avait été tenue dans les années '90 (Critérium de la Petite Nation) et c'est ce même esprit qui anime le comité organisateur. Le quartier général sera installé au Manoir Montpellier et le réseau de courtes spéciales du Défi se prêtera admirablement bien à une épreuve sprint.

Le comité organisateur du CADO a attendu que les mesures sanitaires de plusieurs instances permettent de tenir ce Défi 2020 et il vous reste maintenant à venir fêter avec nous... dans la distanciation ! Espérons que le Défi sera le premier événement de cette nouvelle ère !

Bienvenue au Défi 2020.

Louis Montpellier

Le Comité organisateur

CADO



et CASLL



RÈGLEMENT PARTICULIER

La lecture complète de ce règlement particulier apportera plusieurs précisions quant à la tenue du Rallye Défi 2020, suite aux mesures sanitaires et sécuritaires rendues nécessaires (COVID-19).

1. Autorité sportive

L'épreuve se déroulera conformément au Règlement sportif national de CARS (Canadian Association of Rallysport/) affiliée à GDS (Groupe de développement sportif), aux règlements de Rallye Sport Québec et Rally Sport Ontario, ainsi qu'au présent règlement. Ces documents pourront être consultés au Quartier Général du rallye ou peuvent être obtenus de :

CARS :	<i>Debbie Dyer</i> Boite postale 300 Turner Valley AB T0L 2A0 Tél : 1 (855) 640 – 6444 www.carsrally.ca
Rallye Sport Québec :	François East Info@rsq.qc.ca rsquebec@carsrally.ca
Rally Sport Ontario :	174 Thames St. South, Ingersoll, ON N5C 2T5 www.rallysport.on.ca www.oprc.ca

2. Nom des épreuves

Les épreuves seront connues comme le **Rallye Défi 2020**

3. Comité organisateur

Club organisateur :	Club Automobile Défi Outaouais Inc. <i>En collaboration avec le Club Autos Sport La Licorne</i>
Directeur-général et registraire :	Louis Montpellier Courriel : lmontpellier33@gmail.com
Directeur-adjoint, contrôleurs et bénévoles :	David Brassard
Directeur de l'épreuve :	Patrick Paradis
Responsable de la route	Yannick Lefebvre
Consultant sportif :	Michel Poirier-Defoy
Chargé des relations avec les compétiteurs :	Micheline Strasbourg
Responsable de l'aire de service :	Jean-Marc Lamontagne
Responsable de la sécurité :	Guillaume Montpellier
Responsable adjoint à la sécurité:	Mitch Calado
Responsable communications et médias:	Mathieu Arseneault
Compilation des résultats :	Jean-George Marcotte / Rally Scoring
Inspection technique :	Cezary Maciocha
Équipes de fermeture:	Nicolas Larose
Commissaire principal:	François East

4. Statut

Les épreuves sont inscrites aux championnats suivants :

- Championnat de rallye sprint Québec
- Championnat de Rallye X Québec

5. Lieux

Quartier Général :

Manoir Montpellier
533, Route 315 Nord,
Montpellier, QC J0V 1M0
Quartier Général

Inscription, salle de presse, bénévoles
Formation de l'ordre de départ

Aire de service, Réunion des équipages:
Départ des reconnaissances, Départ officiel
Inspection technique, Arrivée, Parc Fermé
Remise des carnets de bord

Carrière Lirette
284, chemin Tour du Lac
Lac Simon, QC J0V 1E0

Réunion des pilotes, départ et arrivée RallyeX :

Carrière Lirette
284 Chemin du Tour du Lac,
Lac Simon, QC J0V 1E0

6. Horaire

***IMPORTANT** Étant donné la nature changeante des mesures à suivre à cause de la COVID-19, un horaire définitif sera disponible pour les équipages, une semaine avant l'événement, s'il y a un changement majeur, sinon pour tout changement mineur au quartier général lors de l'inscription*

Lundi, 3 août 2020 :

Ouverture de la période d'engagement

Lundi, 31 août 2020

19h30 Fermeture de la période régulière d'engagements. Ouverture de l'engagement tardif
20h Formation de l'ordre de départ provisoire et affichage par médias sociaux

Vendredi, 11 septembre 2020

COVID-19, IMPORTANT : Le port d'un couvre-visage est obligatoire en tout temps dans les endroits publics, au quartier général et lors des réunions
Des dispositifs pour le lavage des mains seront disponibles. Protocole CARS en vigueur

13h00 à 18h00 Ouverture du quartier général

Inscription et vérification des documents

Quartier Général

14h30 à 18h00 Caucus des équipages inscrits en Sprint

Départ des reconnaissances

Quartier Général

15h00 à 18h30 Départ des reconnaissances en convoi

18h30 à 20h30 Inspection technique pour les équipages

Une seule personne par véhicule. Parc Exposé

Carrière Lirette

18h00 Fin de la période d'engagement

Quartier Général

20h30 Réunions (Officiels, sécurité, etc.)

Quartier Général

20h45 Séance d'information chronométrage

Quartier Général

21h15 Réunion des Commissaires, ordre de départ final

Quartier Général

Samedi, 12 septembre 2020

5h45	Ouverture, déjeuner	Club de Golf Montpellier 440 Chemin Stéphane Richer, Montpellier, QC J0V 1M0
8h30	Ouverture du quartier général	
9h30	Réunion des équipages	Carrière Lirette
10h00	Départ officiel RALLYE DÉFI 2020 SPRINT	
11h50	Fin de l'étape A, Service	
13h05	Début de l'étape B	
16h20	Arrivée approximative et Parc Fermé	
17h00	Publication des résultats officiels (par voie électronique)	
18h00	Remise des carnets de bord	Carrière Lirette
	Fin de l'événement.	

Dimanche, 13 septembre 2020

8h30	Réunion des équipages RallyeX	Carrière Lirette
9h00	Tour de reconnaissance en convoi	
10h00	Départ officiel RALLYE DÉFI 2020 RallyeX	
16h00	Arrivée approximative RallyeX	
17h00	Publication des résultats officiels (par voie électronique) quartier	
18h00	approx. Fin de l'événement.	

7. Type d'épreuves

Le Rallye Défi 2020 sera composé de deux volets:

1. Rallye sprint d'environ 160 km, dont 41 km en épreuves de classement
2. RallyeX d'environ 80 km, dont 30 km en épreuves de classement

Les épreuves de classement se dérouleront sur des routes de gravier.

8. Région

Région de la Petite Nation, Montpellier

Altitude : minimum : 459 mètres (559 pieds)

maximum : 213 mètres (700 pieds)

9. Engagement

- a) Les engagements seront acceptés jusqu'au vendredi 11 septembre 2020 à 18h00 (Voir section 6).
- b) Véhicules admissibles au Rallye Sprint –: selon les règles CARS 2020
- c) chaque membre d'équipage doit être membre en règle d'un club affilié à Rallye Sport Québec (RSQ) pour l'année 2020. La CADO offrira une carte de membre pour 20 \$
- d) Les compétiteurs doivent se conformer au Règlement sportif de Rallye Sprint et Rallye-X de CARS.
- e) Chacun compétiteur devra posséder au minimum:
 - une licence de compétition 2020 émise par RSQ pour le Rallye-sprint ou le RallyeX, (Formulaire de demande),
 - une licence de compétition émise par CARS pour l'année 2020 pour le Rallye régional
- f) Rallye X : Équipement de sécurité et éligibilité d'une voiture
 - Chaque compétiteur devra porter un casque conforme aux normes CARS – (RNR 11.1.6)
 - Une voiture participant au Rallye X ne requière pas d'arceau de sécurité, elle doit être conforme au Code de Sécurité Routière du Québec. Tout objet doit être fixé solidement.
 - L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout véhicule ou compétiteur jugé dangereux.

10. Nombre maximum d'engagements

Un maximum de cinquante (50) inscriptions sera accepté. Le principe de « *premier payé, premier inscrit* ». Le paiement doit être reçu et encaissé pour valider un engagement. Payable par chèque ou transfert bancaire.

11. Droits d'engagement

Engagement **régulier** (du 3 août au 31 août 2020)

Volet Rallye Sprint : 250 \$

Volet RallyeX : 150 \$

Engagement **tardif** (du 1^{er} au 11 septembre 2020)

Volet Rallye Sprint : 300 \$

Volet RallyeX : 200 \$

Les équipages engagés en RallyeX obtiendront un rabais de 50\$ s'ils sont inscrits comme bénévoles pour le rallye sprint, le samedi 12 septembre.

Les engagements doivent être envoyés au registraire. Louis Montpellier

Courriel : lmontpellier33@gmail.com

Remboursement : La totalité des droits d'engagement sera remboursée sur avis d'annulation d'un équipage signifié jusqu'à 48 heures avant le début de l'inscription, soit mercredi 10 septembre à 9h00. Les droits seront remboursés à 50 % si l'avis est donné moins de 48 heures avant l'ouverture de l'inscription, vendredi le 11 septembre à 9h00. Après l'ouverture de l'inscription, aucun remboursement ne sera alloué.

ANNULATION : Le comité organisateur se réserve le droit d'annuler l'événement (absence d'engagements, mesures sanitaires restrictives, etc.), auquel cas tous les engagements seraient remboursés.

12. Récompenses

L'organisation remettra des trophées aux 3 premiers équipages de chaque catégorie. Ils seront envoyés par la poste. Il n'y aura pas de cérémonie de podium ou de banquet de clôture.

13. Documentation

- **Le cahier de route sera disponible en version PDF par voie électronique et sera envoyé à toutes les équipages engagés à partir du mercredi 9 septembre à 18h00.**
- Des formulaires d'engagement et de renonciation sont annexés au présent règlement avec le formulaire de déclaration sur l'honneur pour l'inspection technique.
- Un parcours de vérification de l'odomètre sera affiché au Quartier Général.
Des autocollants de commanditaires pourraient être remis aux équipes engagées et ils devront être affichés sur les véhicules aux endroits déterminés par le comité organisateur.

14. Éligibilité des compétiteurs et des véhicules

Rallye Sprint : Équipement de sécurité et éligibilité d'un véhicule

- Le véhicule utilisé doit être basé sur un modèle de série à habitacle fermé.
- Si le moteur est suralimenté, il doit être muni d'une bride de 32 mm ou 34 mm
- Tout véhicule doit être en bon état et conforme au Code de Sécurité Routière du Québec
- Tout véhicule doit avoir des anneaux de remorquage
- Tout objet libre doit être solidement arrimé dans le véhicule.
- Le pilote et le copilote doivent porter des casques répondant à l'article 11.1.6 ou la norme Snell SA2000.
- Les casques doivent être en bonne condition sans dommage ou défaut visibles.
- Chaque compétiteur doit porter un système de retenue frontale de la tête (RFT) qui répond à l'article RNR 11.1.7.(Hans)
- Tout véhicule doit être muni :

- d'extincteurs conformes à l'article RNR 12.3.4
- une trousse de premiers soins conforme.
- Des triangles autoporteurs et réfléchissants, et accessibles conformes à l'article RNR 12.3.6
- Un câble de remorquage conforme à l'article RNR 12.3.16 (dans le véhicule si non utilisé)
- Des harnais de sécurité en bonne condition, d'au moins 5 points d'attache pour le pilote et le copilote, dont la date de péremption ne dépasse pas 20 ans (2000).
- Tout véhicule doit être équipé d'une cage de protection.
- Une cage de protection doit avoir au moins six points d'attache, une entretoise de portière par côté, ainsi qu'une entretoise diagonale dans l'arceau principal. Il est fortement recommandé que l'armature de sécurité réponde à l'article RNR 12.3.2
- Toute cage de protection approuvée par CARS ou installée dans un véhicule dont le carnet de bord CARS a été émis après 2000 est acceptable
- Une cage installée dans un véhicule dont le carnet de bord CARS a été émis avant 2000 peut être acceptable si elle possède six points d'attache, deux entretoises de portière, et au moins deux entretoises diagonales dans l'arceau principal.
- Une cage installée dans un véhicule de course dont le carnet de bord a été mis par une autorité sportive relevant d'ASN Canada FIA ou GDS (Groupe de développement sportif), pourrait être acceptée après avoir été approuvée par l'inspecteur technique.
- Tout autre type de cage, si elle est approuvée par l'inspecteur technique, peut être accepté.
- Les garnitures de protection doivent être conformes à l'article RNR 12.3.2.6.
- Toute cage de protection et arceau de sécurité peuvent être boulonnés au plancher. Les normes concernant les plaques de montage sont les mêmes que pour les cages soudées.
- Tout siège doit être de type course monobloc à dossier fixe approuvés par la FIA. Il doit être en bonne condition, sans défaut visible et ne doit pas dépasser la date de péremption de plus de 20 ans.
- Des combinaisons de course conformes à l'article RNR 11.1.8 sont obligatoires

15. Chronométrage et compilation

a) Les règlements 15, 16 et 17 de CARS régissent le chronométrage et la compilation. Des fiches de chronométrage seront utilisées. Elles devront être présentées aux contrôles horaires pour être validées par les contrôleurs. On se servira du temps long d'une épreuve de classement pour calculer le temps de sortie de cette épreuve de classement, sauf si le temps pris excède le temps long. Dans ce cas, le concurrent utilisera le temps de fin d'épreuve en heures et en minutes.

<i>Exemples</i>	<i>a</i>	<i>b</i>	<i>c</i>
Heure de départ de l'épreuve de classement	10 h 00 min	10 h 00 min	10 h 00 min
Temps long	(8 min.)	(8 min.)	(8 min.)
Fin de l'épreuve de classement	10 h 05 min 28 s	10 h 08 min 32 s	10 h 12 min 10 s
Heure de sortie de l'épreuve de classement	10 h 08 min	10 h 08 min	10 h 12 min

Remarque : Les notions de chronométrage seront expliquées lors d'un atelier qui sera présenté le vendredi 11 septembre à 20h45. (Sur demande seulement)

b) Tout reclassement se fera en calculant les temps cumulatifs dans les spéciales moins le plus lent (RNR 15.3.2)

16. Ravitaillement et service

Il n'y aura pas de cahier de service

- La distance entre les ravitaillements n'excède pas les distances exigées par le RSN 13.2.6
- Le parcours comprendra 2 services dans une zone unique et aucune zone de ravitaillement optionnelle
- Le service et le ravitaillement en essence sont réservés aux zones désignées à cet effet en tout temps entre l'ouverture de la zone de service jusqu'à la fin du rallye.

17. Parc fermé et inspection d'après-rallye

Tout véhicule qui complète l'épreuve devra entrer en Parc fermé. Après le passage du contrôle final de l'épreuve, un seul membre de l'équipage doit conduire le véhicule en Parc fermé. Tout véhicule est passible d'inspection technique après l'épreuve. Tout démontage et remontage de pièces découlant d'une vérification incomberont au concurrent. Seuls les bénévoles, officiels et médias sont admis dans le Parc Fermé.

18. Déroulement des reconnaissances

Un cahier de route en version PDF sera fourni par l'organisation (section 13). Le directeur de l'épreuve permettra 2 passages de reconnaissance en convoi dans toutes les épreuves de classement, vendredi le 11 septembre 2020 de 15h00 à 18h30. Durant les reconnaissances, les compétiteurs peuvent utiliser leur véhicule de compétition. Au moment de l'inscription pour les reconnaissances, les concurrents devront désigner le véhicule qui servira à cet effet.

Déroulement des reconnaissances, selon le RNR 13,6 :

- Le directeur de l'épreuve fournira un numéro qui devra être apposé sur la glace latérale arrière du côté du copilote.
- La vitesse maximale est de 60 km/h dans les épreuves de classement ou la limite légale affichée dans les secteurs de liaison.
- Le directeur de l'épreuve se réserve le droit d'utiliser des points de vérification avec radar durant les reconnaissances. Dans ce cas, les compétiteurs s'immobiliseront au contrôle et le contrôleur notera la vitesse et ses initiales sur la carte de reconnaissance.
- Toute infraction en vertu de RNR 13.6.9 ou 13.6.10 sera pénalisée de la façon suivante :
 - (a) Première infraction: jusqu'à 20 Km/h de plus, un avertissement
Première infraction: entre 21 et 39 km/h de plus, une amende de 150\$.
 - (b) Infraction subséquente: de 11 à 20 Km/h de plus, une amende de 150\$ en chaque occasion.
Infraction subséquente: de 21 à 39 Km/h de plus, une amende de 300\$ en chaque occasion.
 - (c) Vitesse excessive : 40 km/h et plus sinon une 3^e infraction de plus de 20 km/h:
Les compétiteurs verront le cas soumis aux commissaires pour une rencontre et une possible exclusion, en plus d'une amende de \$300 qui s'ajoutera à celles déjà encourues.
- Le parcours demeure ouvert à toute circulation locale, aux travailleurs et organisateurs. Les équipages doivent partager les routes. Il est interdit de circuler en sens contraire dans une épreuve de classement, sauf celle de Jarnac
- Aucune reconnaissance ne sera autorisée en dehors de la période permise, sous peine d'exclusion.

19. Divers

- A) Juges de fait : en plus de l'article RSN 6.3, les éléments suivants seront aussi matière à jugement:
- le temps d'arrivée dans une zone de contrôle, et
 - la vitesse enregistrée par radar.
- B) L'heure officielle sera affichée à côté du tableau officiel.
- C) Tout équipage (membres et véhicules) qui reçoit une contravention suite à une infraction au Code de la sécurité routière sera immédiatement exclu du rallye et ce sans aucun remboursement

D) Bénévoles, Pour toute question, contactez:

- | | | |
|---------------------|--|----------------|
| • David Brassard | brassard.david@hotmail.com | |
| • Louis Montpellier | lmontpellier33@gmail.com | (819) 230-8187 |
| • Yannick Lefebvre | Ylefebvre9@gmail.com | (514) 291-7660 |

<p align="center">Rallye Défi 2020</p> <p align="center">11- 13 septembre 2020</p>	<p align="center"><i>Championnat / Championship</i></p> <p align="center">SPRINT () RallyeX ()</p>
<p><i>Priorité / Seed</i> Speed factor _____</p> <p><u>Propriétaire / Entrant</u> Nom / Name _____ TEL () - _____</p> <p>Adresse / Address _____ Prov./State _____</p> <p>Ville / City _____ Code / Zip _____</p>	<p>Classe sprint / Sprint class - Expert () Novice ()</p>
<p><u>Pilote / Driver</u> Nom / Name _____ TEL () - _____ CEL () - _____</p> <p>Adresse / Address _____ Club _____</p> <p>Ville / City _____ Prov./ State _____ Code / Zip _____</p> <p>Courriel / Email _____</p> <p>Permis de conduire / Driver licence _____ Prov/State _____</p> <p>Licence de compétition / Competition licence _____ CARS - ARA - Reg; ASN _____</p>	
<p><u>Copilote / Codriver</u> Nom / Name _____ TEL () - _____ CEL () - _____</p> <p>Adresse / Address _____ Club _____</p> <p>Ville / City _____ Prov./ State _____ Code / Zip _____</p> <p>Courriel / Email _____</p> <p>Permis de conduire / Driver licence _____ Prov/State _____</p> <p>Licence de compétition / Competition licence _____ CARS - ARA - Reg; ASN _____</p>	
<p><u>Véhicule / Vehicle</u> Catégorie / Class : Ouverte/Open () Production () 2RM/2WD () 4RM/4WD ()</p> <p>Manufacturier / Make _____ Année / Year _____</p> <p>Modèle / Model _____ Couleur / Color _____</p> <p>Immatriculation / Licence plate _____ Prov/State _____</p> <p>Assurance / Insurance _____ Police / Certificate # _____</p>	
<p><u>La renonciation doit être signée.</u> / <u>Waiver</u> must be signed</p>	

Canadian Association of Rallysport
RENONCIATION
Rallye DÉFI 2020i MONTPELLIER, Québec 11.,12 et 13 septembre 2020

RELEASE AND WAIVER OF LIABILITY AND INDEMNITY AGREEMENT

In consideration of being permitted in the RALLY, to compete and/or to enter for any purpose any area used by the rally, including but not limited to the service areas and competition surfaces(including special stages), each of the Undersigned, for himself and his personal representatives, assigns, heirs, and next of kin, agrees, and on the direct representation that he acknowledges awareness and knowledge of the types of roads to be used in the rally and the type of terrain through which the roads run and the skill required to drive on the roads and does further warrant that his participation in the scheduled event and his entrance upon any area used for the rally, constitute an acknowledgement that he has such knowledge and awareness as foresaid and that it is safe and reasonably suited for the purpose of the event for which this Release and Waiver applies:

1. HEREBY RELEASES, WAIVES, DISCHARGES AND COVENANTS NOT TO SUE the Canadian Association of Rallysport, its Regions and Clubs, their officers and members, officials, marshals, car owners, drivers, service crews, participants, persons in the rally area, promoters, sponsors, advertisers, owners and lessees of premises used to conduct the event, and each of them, their officers and employees, all for the purposes herein referred to as releases, from all liability to the undersigned, his personal representatives, assigns, heirs and next of kin, for all loss or damage, and any claim or demands therefore, on account of injury to the person or property or resulting in death to the undersigned, whether caused by the negligence of releasees or otherwise while the Undersigned is in or upon any area used for the rally, and/or competing or officiating in, working or for any purpose participating in the event;

2. HEREBY AGREES TO INDEMNIFY AND SAVE AND HOLD HARMLESS the Releasees and each of them from loss, liability, damage or cost they may incur due to the presence of the Undersigned in or upon any area used in the rally and whether caused by negligence of the Releasees or otherwise;

3. I DECLARE THAT THE USE OF THE CAR HEREBY ENTERED IS COVERED BY INSURANCE as required by the highway traffic act of the province in which the rally is run, which is valid for such parts of this event as shall take place on roads as defined in that Act;

4. HEREBY ASSUMES FULL RESPONSIBILITY FOR AND RISK OF BODILY INJURY, DEATH OR PROPERTY DAMAGE due to negligence of Releasees or otherwise while in or upon any area used for the rally, and/or competing or officiating in, working or for any purpose participating in the event.

Each of the Undersigned expressly agrees that the foregoing Release, Waiver and Indemnity Agreement is intended to be as broad and inclusive as is permitted by the law of the Province and that if any portion thereof is held invalid, it is agreed that the balance shall notwithstanding continue in full legal force and effect.

THE UNDERSIGNED HAS READ AND VOLUNTARILY SIGNS THE RELEASE AND WAIVER OF ALL LIABILITY AND INDEMNITY AGREEMENT, and further agrees that no oral representation, statements, or inducements apart from the foregoing written agreement have been made.

I have read the CARS Rally General Competition Rules, the CARS Rally Regulations and all other regulations in effect for this event and agree to abide by and be bound by such rules and regulations. I further agree to ensure that all associated crew members are similarly acquainted with these rules and regulations and agree to abide by them and be bound by them.

The entrant in signing this registration form and agreement and in consideration of the right to enter and compete in the event, agrees to participate in the event at his/her own risk. The entrant further agrees that he/she, the competitors and all associated crew members, shall execute a release agreement prior to their admission to the event.

_____ Entrant Printed name	_____ Signature	_____ Date
_____ Driver Printed name	_____ Signature	_____ Date
_____ Co-Driver Printed name	_____ Signature	_____ Date
_____ Witness Printed name	_____ Signature	_____ Date

If an entrant or competitor is under the legal age of majority, this form must be countersigned by the appropriate parent or guardian.

_____ Parent/Guardian Printed name 2012-Ime-CARS-Other	_____ Signature ** Held under the General Competition Rules of CARS.**	_____ Date
--	--	---------------

Rallye DÉFI 2020
Inscription et inspection technique – Déclaration sur l'honneur
Registration and Technical Inspection Self-Declaration

Prière de remplir et remettre l'original lors de l'inscription
Please complete and hand in the original form at registration

Inscription / Registration :

Le propriétaire ou le pilote doivent s'assurer que les documents suivants sont valides et peuvent être vérifiés durant le rallye. Chaque item ne doit être paraphé que par le propriétaire ou le pilote.

It is the responsibility of the entrant or driver to ensure the following documents are valid and available during the event. Each item must be initialed by the entrant or the driver.

Item	Valide et disponible / Valid and available
1. Permis de conduire / Driver's licence	_____
2. Immatriculations des véhicules de rallye et de service <i>Rally and service vehicle registrations</i>	_____
3. Preuves d'assurance des véhicules de rallye et de service <i>Rally and service vehicle insurance certificates</i>	_____

Inspection technique / Scrutineering :

Le propriétaire ou le pilote doivent s'assurer que le véhicule de rallye est en bonne condition de rouler et que les items suivants fonctionnent correctement. Chaque item ne doit être paraphé que par le propriétaire ou le pilote.

It is the responsibility of the entrant or driver to ensure that the rally vehicle is road worthy and that the following items are operating properly. Each item must be initialed by the entrant or the driver.

Item	Vérifié et fonctionnel / Checked and operational
1. Phares / Headlights	_____
2. Klaxon / Horn	_____
3. Essuie-glaces / Wipers	_____
4. Feux de position - marche arrière / Markers - reverse lights	_____
5. Freins / Brakes	_____
6. Système d'échappement / Exhaust system	_____

Déclaration du propriétaire ou pilote / Entrant or driver declaration :

Le véhicule de rallye est en condition de rouler et les items susmentionnés fonctionnent correctement.
The rally vehicle is road worthy and the above items are operating properly.

Signature _____

Pilote / Driver **Propriétaire / Entrant**

Date _____

Véhicule / Vehicle # _____